

SEANCE du 22 mai 2018

Convocation le 15.05.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

Etaient présents : Pascal BALLOIR, Jean-Michel CODRON, François FERAT, Madeleine LAURIER, André DENEVERS formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Virginie BILLARD-GARNICHAT,

Absents excusés : Muguette ARVOIS, Gilles LHOMME,

Absents ayant donné procuration : Muguette ARVOIS a donné pouvoir à Madeleine LAURIER

Gilles LHOMME a donné pouvoir à François FERAT

Secrétaire de Séance : Pascal BALLOIR

Le quorum est constaté, la séance est officiellement ouverte.

Le compte rendu de la séance du 13 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. DECIDE les animations des festivités 2018 :

- Samedi 7 et le vendredi 13 juillet en soirée : Bals avec DJ (Recrutement d'un vacataire)
- Dimanche 8 et samedi 14 juillet : Bals avec orchestre (Recrutement d'artistes)
+ Prestation de l'Harmonie Fanfare de Sézanne (subvention 350 €)

Le programme définitif sera distribué à la population courant juin.

2. DECIDE d'adhérer au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle par voie de convention.

3. DECIDE de signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Agence d'architecture Pascale DUBOIS relatif à la mise en conformité d'accessibilité et de mise aux normes du Foyer Rural de Saudoy.
DONNE SON ACCORD sur le projet ESQUISSE du 27/04/2018.

Questions diverses :

Mme LAURIER demande où en est la pétition recueillie auprès des habitants concernant le projet de fermeture de l'école. M. le Maire répond que la pétition est conservée en mairie mais qu'elle sera déposée auprès des instances concernées si le projet de fermeture devait à nouveau être évoqué en Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Fait à Saudoy, le 24 mai 2018

Le Maire,
M. Jean-Christophe LEGLANTIER



Diffusion :

Affichage (panneau Mairie)

Site internet de la commune : www.saudoy.fr